

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024  
-----

**Sous la présidence de :** Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

**Autres membres présents** : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI – Monsieur Joseph BROCHET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Monsieur El Abbès SEBBAR- Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN- Madame Catherine MARCY.

**Etaient absents/excusés**: Madame Delphine CHARIER - Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à M. HARENG) - Monsieur Vivien JULHES (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Frédérique MORANGE (pouvoir à Mme MARCY)

**Secrétaire de séance** : Monsieur El Abbès SEBBAR

Dates de convocation : .....	16 décembre2024
Nombre de membres en exercice : .....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration : .....	16
Nombre de votants : .....	16
Nombre d'absent : .....	1
Pour : .....	16
Contre : .....	0
Abstention : .....	0

**N°12 : Ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget 2025.**

Le code général des collectivités territoriales, en son article L 1612-1, prévoit les dispositions suivantes :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

...

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Afin d'assurer une continuité des services, il est donc proposé au conseil d'administration d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissements comme suit :

## 00\_Budget Principal

Accusé de réception en préfecture  
017-261700108-20241220-20241231-471-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

**PUBLIÉ LE 31/12/2024**

Chapitre	Libellé nature	Crédits ouverts 2024 (BP + DM)	Montants autorisés en 2025 avant vote du budget (1/4 du budget 2024)
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000 €	375 000 €
20	Immobilisations incorporelles	58 100 €	14 525 €
21	Immobilisations corporelles	904 403 €	226 101 €
27	Immobilisations financières	10 000 €	2 500 €

**Budget Champ de mars**

Chapitre	Libellé nature	Crédits ouverts 2024 (BP + DM)	Montants autorisés 2025 avant vote du budget
16	Emprunts et dettes	20 000,00 €	5 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 238,00 €	809,50 €

**Budget Vieljeux**

Chapitre	Libellé nature	Crédits ouverts 2024 (BP + DM)	Montants autorisés 2025 avant vote du budget
16	Emprunts et dettes	25 000,00 €	6 250,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 261,00 €	315,25 €

**Budget Massiou**

Chapitre	Libellé nature	Crédits ouverts 2024 (BP + DM)	Montants autorisés 2025 avant vote du budget
16	Emprunts et dettes	20 000,00 €	5 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 438,00 €	609,50 €

**Budget SSIAD**

Chapitre	Libellé nature	Crédits ouverts 2024 (BP + DM)	Montants autorisés 2025 avant vote du budget
16	Emprunts et dettes	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	500,00 €	125,00 €

## Budget Les Minimes

Accusé de réception en préfecture  
017-261700108-20241220-20241231-471-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

**PUBLIÉ LE 31/12/2024**

Chapitre	Libellé nature	Crédits ouverts 2024 (BP + DM)	Montants autorisés 2025 avant vote du budget
16	Emprunts et dettes	30 000,00 €	7 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 002,00 €	750,50 €

## Budget SAAD

Chapitre	Libellé nature	Crédits ouverts 2024 (BP + DM)	Montants autorisés 2025 avant vote du budget
16	Emprunts et dettes	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 500,00 €	375,00 €
21	Immobilisations corporelles	18 529,63 €	4 632,41 €

## Budget Port-Neuf

Chapitre	Libellé nature	Crédits ouverts 2024 (BP + DM)	Montants autorisés 2025 avant vote du budget
16	Emprunts et dettes	25 000,00 €	6 250,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 908,00 €	2 727,00 €

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits indiqués ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2025.

**CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Le Président du CCAS

Jean-François FOUNTAINE